

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

Juillet 2010

n° 134

## AMÉNAGEMENT DES VOIES SUR BERGES



Un projet fort sympathique et bien argumenté, direz-vous.

N'est-ce pas merveilleux de pouvoir baguenauder sur les bords de Seine ? Qui n'est pas tenté ?

Le maire de Paris, habile communicant, sait flatter son électorat avide de manifestations festives et ludiques de façon permanente sur les quais, Paris plage toute l'année !

Pour autant, l'expérience dominicale du Paris qui « respire » en bord de Seine avec le Paris qui suffoque sur les quais hauts, ne devrait pas être escamotée. Sans oublier que Parisiens et Franciliens diffèrent leurs déplacements dans le centre à un autre jour !

Certes la voiture est envahissante, polluante et son usage doit être limité au strict minimum. Toutefois, elle reste indispensable, dans de nombreux cas : les services sociaux, les artisans, les livreurs, les familles, les handicapés... Métros, bus et vélos ne répondent pas à tous les besoins.

Des centaines de milliers de personnes, les « pendulaires » de Boulogne, de Saint-Cloud, de Suresnes, d'Ivry, de Joinville, de Créteil, viennent travailler à Paris ou doivent le traverser pour aller travailler de l'autre côté de Paris. Faire le tour par le périphérique, souvent saturé, n'est pas possible. Pour regrettable que soit cette pratique, c'est une réalité qu'on ne peut occulter. Cette situation n'est pas prête de disparaître, car la mobilité professionnelle est de plus en plus forte.

Paris, au cœur d'une grande métropole, ne peut se satisfaire d'une attitude égoïste privilégiant les loisirs des quelques habitants du centre et ne pas être solidaire des Franciliens dont les besoins sont différents. Il est étonnant que « Paris Métropole », syndicat d'études créé par le maire de Paris, ne soit pas associé à un tel projet ! N'oublions pas le Grand Paris que nous avons à construire.

Les reports de circulation que ces aménagements vont engendrer ne doivent pas être masqués sous une présentation trompeuse. Les rues avoisinantes seront embouteillées et polluées. Les répercussions économiques sont inéluctables.

**Cette photo montre qu'une grande partie des berges est ouverte aux piétons et peu utilisée. Pourquoi donc vouloir entraver le trafic automobile de l'agglomération parisienne ?**

Claude Muyard  
Président



## IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



### 26, 28, RUE CORTAMBERT

Deux hôtels particuliers jumelés ont été construits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et traités dans le style néo-Louis XIII.

Les murs sont de briques rouges et l'encadrement de pierre blanche en relief est très soigné.

Les lucarnes du deuxième étage possèdent des ailerons se terminant en volutes.

Au numéro 26, immeuble de droite, une courte marquise en métal et verre protège élégamment l'entrée.

### 7, BOULEVARD EMILE AUGIER

Ce boulevard fit d'abord partie de l'avenue de la Petite Muette, ouverte en 1854 et devenue, en 1894, la rue Gustave Nadaud, entre la Chaussée de la Muette et la rue Gustave Nadaud pour desservir le lotissement de la Petite Muette.

Ce lotissement consiste en un ensemble de bâtiments et dépendances du Château de la Muette et hébergea les écuries de Louis XVI, puis la vènerie impériale. La construction du chemin de fer d'Auteuil a fait disparaître le tout.

Au numéro 7, se trouve un immeuble de rapport construit en 1951-1953, par l'architecte André Aubert, co-auteur avec Jean-Claude Dondel, Paul Viard et Marcel Dastugue du Palais de Tokyo, construit pour l'exposition universelle de 1937. Aubert a mené une carrière après-guerre dans la promotion privée, conservant une écriture moderne, discrète et élégante : cet immeuble de standing en est l'exemple avec l'apparence générale de l'architecture transatlantique des années 30 et où toute l'originalité réside dans le soin porté aux détails comme l'encadrement en bronze de la porte d'entrée, le décroché asymétrique de la baie d'angle au premier étage, ou encore l'usage de verres courbes et de volets coulissants en bois mettant en valeur l'angle. La structure de l'immeuble est en béton à remplissage et parement de pierre.



### 14, BOULEVARD EMILE AUGIER

Immeuble d'angle de rapport construit par l'architecte Salvan, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un style éclectique emprunté au vocabulaire médiéval.

Le prolifique Salvan n'a pas son pareil pour plaquer des façades toutes différentes dans des emprunts allant du Gothique au Rococo.

Dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, nous retrouvons ainsi son style à la Villa Guibert, au 45, rue Cortambert, aux 136 et 142, rue de Longchamp, ainsi que dans de nombreux autres hôtels particuliers...





## COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

### LES PELOUSES D'AUTEUIL, AU CENTRE DE BIEN DES PROJETS

Oui, il faut encore revenir sur ce manque de cohérence de nos élus, de gauche comme de droite.

Le Bois de Boulogne et ses malheureuses pelouses sont classés espaces verts inconstructibles au PLU de Paris.

Le Ministre de l'Écologie en est le gardien à travers ses différents services, dont la Préfecture de Paris et la commission des sites classés.

Depuis des mois, la presse résonne des péripéties du Grenelle I et du Grenelle II, où chacun s'emploie à promouvoir la biodiversité, les trames bleues ou vertes et les espaces verts.

Mais quand il s'agit de passer à la réalité, ces beaux principes s'évanouissent.

La Mairie de Paris envisage de recaser les sportifs expulsés de Jean-Bouin sur ces pelouses classées du Bois.

L'adjoint communiste aux sports de la Ville accuse le Gouvernement d'inciter le stade Roland-Garros à quitter Paris en refusant son extension dans le Bois.

Les élus de droite, pour ne pas être en reste sur le politiquement correct, s'attristent du projet de départ de Roland-Garros à Versailles, ou ailleurs, tout en sachant que les 20 hectares nécessaires à l'extension voulue par la FFT ne peuvent pas se trouver à Paris.

La Secrétaire d'Etat aux Sports s'épanche, dans *Le Figaro*, sur le même thème et déclare ne pas comprendre ces luttes politiques locales contre des projets d'équipements sportifs dans le XVI<sup>e</sup>.

Assez d'hypocrisie ! Le Bois de Boulogne n'est pas une friche foncière à la disposition des pouvoirs publics. Il est un précieux patrimoine vert légué à la ville de Paris par Napoléon III, souverain urbaniste-social-hygiéniste, pour la détente et la promenade libre et gratuite des Parisiens.

Nos associations sont lourdement impliquées dans de nombreux contentieux destinés à défendre ce patrimoine boisé et vert.

Elles attendent que le Ministre de l'Écologie, à la suite de la commission des sites du 27 janvier dernier, officialise son refus du projet d'équipements sportifs de la Ville sur les pelouses d'Auteuil <sup>(1)</sup>.

Elles souhaitent aussi que le Ministre refuse clairement toute extension de Roland-Garros dans le Bois ou sur toute autre zone verte protégée sur ses abords.

Du maire de Paris, elles attendent que soit enfin réuni le conseil consultatif prévu par la Charte du



développement durable du bois de Boulogne pour discuter le fameux projet global de rénovation du Bois annoncé dès 2007 et, depuis, jamais soumis au débat public.

François Douady  
Président de la « Coordination »  
Vice-président de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

(1) Le 8 juin dernier, le ministre a malheureusement donné son accord à ce funeste projet.



## LES GROS DOSSIERS PARISIENS

### LES HALLES : CHRONIQUE D'UN CHANTIER CONTESTE

Le projet des Halles dont nous vous avons parlé dans notre n°131 d'octobre 2009 connaît de nouveaux rebondissements. Certes, cela ne nous concerne pas directement puisqu'il ne s'agit pas de notre arrondissement. Peut-être, mais cet énorme projet de rénovation urbaine se situe au cœur du Paris historique. Un aménagement raté dans ce quartier serait comme une verrue au centre de la capitale. Aucun parisien ne peut accepter cela de gaieté de cœur et il importe de suivre l'évolution de ce dossier sur lequel se mobilisent des habitants des arrondissements du centre de Paris.

Et puis, les événements s'accroissent. Le projet des Halles tourne au désastre. On savait déjà que le bâtiment à construire, la fameuse « Canopée », n'était pas maîtrisé du point de vue technique et que sa constructibilité restait à démontrer. Maintenant, c'est le jardin qui s'avère irréalisable. Il devait être réaménagé, nivelé, 343 arbres abattus et les sous-sols techniques démolis.

### LES NOUVEAUX BÛCHERONS DE PARIS DELANOË - HIDALGO - GIBOUDEAUX



Ce sont ces sous-sols, appelés « élégissements », qui posent des problèmes non identifiés au départ car ils abritent des réseaux et des issues de secours qu'on ne peut supprimer. Il aura fallu cinq ans après le choix de l'architecte Mangin pour s'apercevoir de cette erreur de conception !

Dans un avenant présenté le 27 avril dernier à la commission d'appel d'offres, la Ville de Paris a donc demandé au maître d'œuvre que le projet de jardin prenne en compte la contrainte de s'adapter au relief des élégissements. Coût supplémentaire pour corriger les études initiales : 250 000 euros.

Le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, dans un récent communiqué de presse, s'est élevé avec vigueur contre le fait que l'architecte obtienne un tel supplément de rémunération pour « corriger ses propres erreurs ».

Le Conseil de Paris a voté le 30 mars la poursuite des opérations, estimant avoir levé les trois réserves du commissaire enquêteur, la principale portant sur la place René Cassin qui, d'après la Mairie, sera bien conservée. Un permis de démolir a été affiché dans le jardin des Halles et les travaux d'adaptation de la voirie, préalables à la démolition, ont commencé.

Au motif que le Maire n'avait pas sollicité l'autorisation du Conseil de Paris pour demander ce permis, l'association Accomplir, qui représente les habitants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements, a décidé d'en contester la légalité. Elle a déposé le 16 avril 2010 un recours pour excès de pouvoir ainsi qu'un référé pour obtenir la suspension de l'exécution des travaux.

Deux autres recours pour les mêmes motifs ont été déposés par des riverains ainsi que par Claude Lalanne et la veuve d'Henri de Miller, auteur de la sculpture de la place René Cassin. Enfin, un recours gracieux a été déposé auprès du Préfet de Paris pour contester l'utilité publique du projet.

Le 12 avril, le juge des référés du tribunal administratif de Paris a ordonné la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin du fait qu'il y a « un doute sérieux sur sa légalité ». C'est incontestablement une victoire pour l'association Accomplir. Mais les opposants au projet municipal n'ont pas encore gagné la guerre.

Cette chronique d'un bras de fer entre la Mairie et une association parisienne d'habitants est à comparer, toutes proportions gardées, avec ce qui se passe dans le XVI<sup>e</sup> pour les stades Jean-Bouin ou Roland-Garros.

La concertation démocratique prônée par le Maire pendant son premier mandat a tourné court. Pour se faire entendre, il faut maintenant passer par les tribunaux.

## LES JOURS DU STADE JEAN-BOUIN SERAIENT-ILS COMPTÉS ?

Malgré notre forte mobilisation, malgré notre détermination, malgré nos nombreux recours pour la défense du caractère omnisport du stade, du sport scolaire et des deniers publics, la mairie de Paris ne semble pas troublée par l'opposition des habitants du XVI<sup>e</sup>.

Le permis de construire prévoit, en juin, l'abattage de 73 arbres. La tribune édiflée en 1925, mais malheureusement non classée, va subir le même sort. Tout ceci pour permettre la construction d'un stade de 20 000 places dédié au rugby professionnel, sans compter 500 places de parking souterrain et 12 000 m<sup>2</sup> de commerces et bureaux.

Cependant, tout espoir n'est pas perdu. Ces démolitions ne nous empêchent pas d'attaquer la délibération de la ville de Paris du 30 mars 2010 car nous estimons que les réserves du commissaire enquêteur n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. Les recours judiciaires engagés peuvent encore bloquer les travaux de ce projet aberrant.

Dans le quartier, les nuisances de tous ordres vont se cumuler. En effet, il y aura non seulement le chantier

du nouveau stade Jean-Bouin d'une durée de trois ans, mais aussi celui de la piscine Molitor et celui du stade du Parc-des-Princes qui sera rénové pour répondre aux exigences de l'Euro 2016, la coupe d'Europe de football, que la France va accueillir.



Continuons donc à lutter avec persévérance contre ce caprice municipal.

\* \* \* \* \*

## FAYOLLE, LA SUITE...

Concernant le projet de construction de 135 logements en face de l'ambassade de Russie, l'association AQDE a obtenu en référé, en février 2010, la suspension du permis de construire. L'appel de Paris Habitat, courant mars, ayant été rejeté, a rendu la suspension du permis de construire définitive.

En effet, lors de sa séance du 6 mai 2010, le Conseil d'Etat a examiné les pourvois de la ville de Paris et de l'OPH Paris Habitat contre l'ordonnance suspendant l'exécution du permis de construire délivré pour le 45, avenue du Maréchal Fayolle.

Le rapporteur public a conclu : « à la non admission des pourvois de la ville de Paris et de l'OPH Paris Habitat. Il a en effet estimé que l'ordonnance n'était pas entachée d'un défaut de motivation et que c'est sans dénaturer les éléments du dossier que le juge des référés a considéré qu'était sérieux le moyen pris

*de ce que le permis de construire méconnaissait les dispositions du plan local d'urbanisme ».*

Nous attendons dorénavant le jugement au fond qui, nous l'espérons, viendra confirmer la décision du juge des référés et prendra position sur la non constructibilité de la parcelle.

Paris Habitat a néanmoins poursuivi la démolition de la parcelle, endommageant les derniers arbres rescapés. Un de ceux-ci a d'ailleurs dû être abattu, ce que AQDE a fait constater par voie d'huissier. Ce nouveau méfait vient s'ajouter à l'abattage illégal de 50 arbres perpétré en octobre 2009 pour lequel un PV d'infraction a été dressé. AQDE poursuit à ce titre des procédures judiciaires à l'encontre de Paris Habitat.

AQDE reste aussi vigilante quant à l'éventuel dépôt surprise d'un nouveau "permis de construire d'été" ...

## COMPTE-RENDU DES CONSEILS DE QUARTIER

MARS ET AVRIL 2010

### Points concernant tout l'arrondissement :

Une **dégradation de la chaussée** dans tout l'arrondissement, en particulier dans le sud, est le résultat d'un manque d'entretien. La réduction sensible des budgets alloués par la Ville de Paris a été aggravée par les conditions climatiques de cet hiver.

Des **double-sens cyclables** seront mis en place à Paris dans les zones à 30 km/h ; dans notre arrondissement, sont concernés pour le moment les quartiers verts Eylau et Cortambert. Une vidéo de présentation sera mise en ligne par la mairie du XVI<sup>e</sup>. Claude Goasguen annonce que le gouvernement envisage de créer un « code de la ville », réglementant la circulation des vélos, trottinettes et rollers.

**Propreté** : deux inspecteurs supplémentaires, soit quatre au total, sont chargés de la verbalisation. Les PV contre les déjections canines sont en augmentation. Pour lutter contre les mégots sur les trottoirs, il est rappelé que tous les établissements commerciaux peuvent obtenir gratuitement des cendriers à placer devant le pas de leur porte.



Un **pigeonnier** a été installé avenue Dode-de-la-Brunerie et devrait permettre de contrôler la prolifération de ces volatiles. Rappelons que le nourrissage est interdit. Une réunion entre les responsables de la propreté et les nourrisseurs de pigeons s'est tenue en mars.

Véronique Baldini annonce qu'un **plan « biodiversité »** sera mis en place dans quatre sites parisiens, dont un dans le XVI<sup>e</sup>, sur les berges de la Seine, à gauche du Bois de Boulogne. Une réunion sur ce thème s'est tenue à la mairie le 7 avril.

Datant de 1985, le **Règlement des Parcs et Jardins** va être modifié pour tenir compte des usages actuels. A noter que les jardins de moins d'un hectare dépendent de la mairie d'arrondissement. Les habitants sont invités à faire part de leurs remarques ou souhaits.

La Préfecture de Police a écarté, à la demande du maire du XVI<sup>e</sup>, le projet d'implantation d'un terrain d'accueil dans le Bois de Boulogne **pour les gens du voyage**.

Suite aux nombreuses plaintes concernant les conditions d'accueil pour la délivrance des pièces d'identité, le cabinet du maire signale que les travaux ont été votés par le Conseil de Paris en 2004, mais la Mairie de Paris n'a pas prévu de faire les travaux avant 2014 !

Un **système informatique interactif** sera mis en place pour l'arrondissement d'ici l'été. Il permettra notamment d'alimenter les questions destinées aux conseillers de quartier ; déjà en place dans le IX<sup>e</sup> arrondissement, ce système sera généralisé dans tous les arrondissements après la conclusion des expériences menées également dans le X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup>.

Après le succès du **village de Noël** au Trocadéro, Claude Goasguen émet le souhait que les animations soient développées. Il invite les conseillers de quartier à faire des propositions, soulignant que des partenariats sont possibles avec des entreprises privées.

Le **budget de fonctionnement** contribuera cette année à financer, outre la chasse aux œufs, la fête des voisins (à la Fondation d'Auteuil, rue Jean de la Fontaine).

\* \* \* \* \*

### Muette Sud – 9 mars 2010

**Propreté rue Pierre Louÿs** : une verbalisation est demandée à l'encontre du Franprix dont les poubelles débordent de débris.

Les chantiers de la **Maison de la Radio** et de Beaugrenelle entraînent un va-et-vient bruyant de nombreux camions de chantier quai Louis Blériot, aggravé par l'état de la chaussée. Laurence Dreyfuss précise que la Ville va se retourner vers Radio France pour faire réparer la voirie.

La présence de SDF dans le **jardin du Ranelagh** provoque des nuisances, mais il est impossible de les faire partir tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public. La propreté des bancs du jardin laisse à désirer ; Reynald Gilleron, responsable de la Propreté, signale que la Voirie les repeint une fois tous les cinq ans.

La **piétonisation** de la rue de Passy et de la rue des Belles Feuilles est à l'étude.

**Budget d'investissement** : un montant de 12 000 € est voté pour la réalisation d'un faux plafond à l'école de la rue Chernovitz.

### Muette Nord – 10 mars 2010

**Emprise RFF** (tranchée des butons) : située bd Emile Augier, cette parcelle est une véritable déchèterie, ce qui soulève la colère des riverains. Réseau Ferré de France et la SNCF se rejettent mutuellement la responsabilité de l'entretien, Claude Goasguen a saisi le Ministre des Transports.

Comme l'an dernier, et à la satisfaction générale, **les avenues Ingres et Prudhon** traversant le jardin du Ranelagh seront rendues piétonnes tous les dimanches du mois d'août. L'expérience sera peut-être étendue au mois de juillet.

Claude Goasguen fait savoir que le ministère de la culture va consacrer 20 M€ à la mise en valeur des **musées de la colline de Chaillot**.

**Budget d'investissement** : le conseil de quartier émet le souhait que le financement des projets suivants soit étudié :

- jeux pour adolescents au jardin du Ranelagh
- mobilier de jardin pour la bibliothèque du Trocadéro
- panneau ou marquage pour signaler le caractère public d'un banc place de Passy, enserré dans la terrasse de la brasserie Aéro
- panneau en anglais indiquant le Musée Marmottan.



## Auteuil Nord – 23 mars 2010

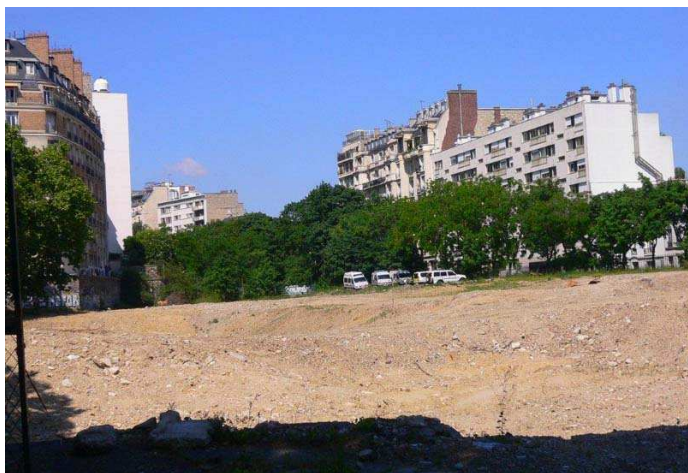
**Chantier de la rue Henri Heine** : le terrain est propriété de la famille syrienne El Assad. Le chantier est arrêté et reprend de manière sporadique. De cette façon, les propriétaires respectent la loi et rien ne peut être fait. L'emprise sur la voie publique résulte des demandes renouvelées du promoteur.

**Piscine Molitor** : les travaux auraient dû commencer en février 2010. La livraison est prévue en 2013.

Il sera signalé aux services de la Mairie de Paris que les plaques du **Jardin des Poètes** sont en mauvais état.

**Stationnement** : les habitants se plaignent des enlèvements jugés abusifs rue Michel-Ange. Des plaintes s'expriment à nouveau contre le stationnement abusif des voituriers aux abords des restaurants de la Porte d'Auteuil. Les riverains de la porte d'Auteuil se plaignent des verbalisations et enlèvements fréquents, en particulier en amont des feux tricolores. Le commissaire répond que le stationnement dans ce secteur provoque le bouchon de la rue Poussin. De même devant l'école algérienne de la rue Boileau où les automobilistes s'arrêtent au milieu de la rue. Le commissaire de police en prend bonne note, une fois de plus...

**Carrefour de la Porte de Passy** et suppression du « tournez à gauche » : un comptage en direction de la sortie vers le périphérique est en cours pour évaluer la justification d'un rétablissement de la circulation avenue Franchet d'Esperey. Une réunion avec les associations est promise par Véronique Baldini



**Sentier nature** : dans l'attente de la construction de l'ensemble immobilier de la porte d'Auteuil un aménagement temporaire jusqu'à la gare d'Auteuil est souhaitable.

**Budget de fonctionnement** : 500 € sont votés pour l'organisation de la Fête des Voisins, du 28 mai, au profit de la Fondation d'Auteuil, qui met son jardin à la disposition des habitants des quartiers Auteuil nord et sud.

## Auteuil Sud – 25 mars 2010

**Sécurité Porte de Saint-Cloud** : Claude Goasguen considère que ce secteur est critique du point de vue sécurité et qu'il doit être une priorité pour le commissariat du XVI<sup>e</sup> ainsi que pour le conseil de quartier. Il cite les débordements des supporters lors des matches au Parc des Princes, l'ouverture jusqu'à deux heures du matin des cafés autour de la place, le stationnement anarchique de véhicules venant de la banlieue, les actes de délinquance commis par des élèves fréquentant le lycée René Cassin...

Depuis peu, les opérations de contrôle des supporters sont faites conjointement avec le commissariat de Boulogne. Le Maire déplore que le nombre des interdictions de stade soit très faible (600), comparé à ce qui existe en Grande-Bretagne (3 000) ou en Italie (4 000).

Par ailleurs, le Maire regrette l'état de délabrement de nombreux immeubles sociaux gérés par la ville de Paris dans ce secteur, ce qui est très préjudiciable à la vie des résidents. A noter qu'il n'y a pas eu de travaux dans ces immeubles depuis plus de vingt ans.

Pour toutes ces raisons, il souhaite la création d'un « comité de sécurité » auquel seront associés les différents acteurs de la vie de ce quartier afin d'améliorer cette situation.

**Centre d'animation du Point du Jour** : Antoine Dufour signale que la rue Général Niox est dangereuse pour les piétons, car il n'y a pas de ralentisseur. Le commissariat fera effectuer des contrôles de vitesse.

**Présentation des traversées de la porte de Saint-Cloud** : Fabienne Gasecki présente et commente les plans des aménagements pour la traversée des piétons avenue Georges Lafont, boulevard Murat et rue Michel-Ange.

**Propreté dans le secteur du Boulevard Murat et avenue de Versailles** : une habitante du quartier se plaint à nouveau de la saleté du secteur proche du pont de Garigliano.

**Budget** : il est prévu un tracé sportif pour l'école Erlanger et l'amélioration de l'éclairage des tableaux des classes de l'école du Parc-des-Princes.

## Dauphine – 30 mars 2010

Les commerçants se plaignent de la présence de nombreux **deux-roues sur les trottoirs de l'avenue Victor-Hugo** : le commissaire de police va donner des consignes.

Demande d'un panneau tourne à droite pour les cyclistes **place Tattegrain**. Bernard Picot voudrait la généralisation de ces panneaux. Cela semble difficilement réalisable.

**État des trottoirs** : Daniel Decant va faire contrôler l'état des trottoirs rue de Longchamp, avenue Victor Hugo et avenue Henri Martin.

**L'éclairage des contre-allées de l'avenue Foch** nécessite des travaux trop coûteux, plus de 2 M€, pour l'arrondissement. Des aides sont régulièrement demandées à la Ville. Une première tranche sera peut-être mise en place cette année.

Réfection des **grilles d'arbres** avenue Victor Hugo : Reynald Gilleron, responsable de la Propreté, indique que l'on teste un stabilisé sur lequel on repose les grilles. Une centaine d'arbres a déjà été traitée.

## Chaillot – 1<sup>er</sup> avril 2010

**Caniveaux inondés** par temps de pluie au droit des passages piétons : Daniel Decant, envisage une mauvaise application d'asphalte et un défaut d'entretien. Problème pris en compte.

Remise en état de **Saint-Pierre-de-Chaillot** : pas ravalée depuis cinquante ans, avec un chauffage qui fonctionne mal et des vitraux cassés, l'église est en piètre état. L'Hôtel de Ville a fait effectuer des diagnostics, mais ce n'est pas une priorité. Il n'y a donc pas de budget disponible

**Budget** : il est décidé de prendre en charge la construction d'un abri vélos à l'école Saint-Didier.

## EXTENSION DE ROLAND-GARROS OU LE MEPRIS POUR LES SITES CLASSES

Dans la semaine qui a précédé le tournoi de Roland-Garros, Bertrand Delanoë a pris les devants pour faire des propositions tendant à éviter la délocalisation de Roland-Garros à Versailles ou ailleurs.

La Fédération Française de Tennis, dans une discrète conférence de presse, a évité de prendre position, le comité de direction de la fédération devant se prononcer en février 2011.



Le projet de la Ville confirme malheureusement nos pires craintes.

Qu'on en juge :

- emprise sur Hébert et exil des scolaires sur l'hippodrome d'Auteuil, pour créer un centre

d'entraînement et un gymnase de la FFT, d'une hauteur de 18 mètres ;

- double emprise sur les serres d'Auteuil : pour créer un court de 3 000 places, pouvant passer à 7 000 par tribunes amovibles, à l'emplacement des serres techniques et pour créer des espaces relations publiques dans les bâtiments agricoles des serres ;
- emprise sur le Bois, soi-disant « temporaire », pour un deuxième pôle de relations publiques !

Bien entendu, Nicolas Revel, directeur de cabinet de Bertrand Delanoë, précise que ce projet « a une ambition environnementale, qu'aucun arbre ne sera abattu et que les bâtiments classés seront protégés » !

La Ville de Paris se moque des élus locaux, des associations et de la population locale. Ce projet est un vaste bricolage qui porte atteinte aux serres d'Auteuil, espaces et bâtiments classés et au Bois de Boulogne, également classé. Il ne totaliserait finalement que 13 hectares.

Qu'on le regrette ou pas, la seule solution raisonnable est d'implanter un nouveau Roland-Garros, sur un terrain de 20 hectares au moins. Il faut vraiment comprendre que Roland-Garros ne trouvera jamais les 20 hectares qui lui sont nécessaires sur son site actuel, ni à côté. Son départ de Paris se fera, tôt ou tard.

Nous demandons à nos élus de s'opposer à ce mépris pour les sites classés.

\* \* \* \* \*

## OÙ EN EST LE PROJET DE RUE DE VARIZE ? MAISON DES PETITES SŒURS DES PAUVRES

A la requête de l'association Défense de l'Espace Vert Varize-Delestraint-Murat et des copropriétés du 8 rue de Varize et du 85 boulevard Murat, le 1<sup>er</sup> avril 2010, le Tribunal Administratif a annulé le permis de construire qui avait été accordé à la Cogedim.

Ce jugement peut faire l'objet d'un appel dans un délai de deux mois.

La promesse de vente entre les Petites Sœurs des Pauvres et la Cogedim a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2011.

La Fondation Bolloré est intéressée à acquérir ce site.

Le centre de stabilisation ADOMA, locataire d'une partie des locaux de la Maison des Petites Sœurs des Pauvres, accueille près de 70 personnes. Son contrat de location a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Dans ce contexte, quel est l'avenir possible ?

Cogedim peut :

- faire appel du jugement,
- déposer une demande pour un nouveau permis de construire,
- négocier la cession de la promesse de vente avec Les Petites Sœurs des Pauvres,
- mettre en œuvre, simultanément, les possibilités ci-dessus.

Tant que l'opération Petites Sœurs des Pauvres ne donnera pas satisfaction aux demandes des riverains (maintien de la topologie actuelle avec la préservation des espaces verts), l'association Défense de l'Espace Vert Varize-Delestraint-Murat, les copropriétés du 8 rue de Varize et du 85 boulevard Murat et l'association SOS Murat-Varize, resteront mobilisées et vigilantes quant à l'affichage en mairie du XVI<sup>e</sup> d'une nouvelle demande de permis de construire.



## COURRIER DES LECTEURS

### Stationnement et déplacement à Paris

« Arrêter de construire des parkings dans le XVI<sup>e</sup>

J'ai lu votre tract avec intérêt mais souhaite vous signaler qu'il ne correspond pas du tout à l'opinion de la population jeune du XVI<sup>e</sup> avec des enfants. Nous aspirons à ce que les habitants du XVI<sup>e</sup> ne prennent pas leur voiture pour aller travailler ni conduire leurs enfants à l'école et pour cela il faut :

1. arrêter de construire des parkings,
2. développer les voies de bus, augmenter le nombre de bus (pourquoi ne pas faire financer par le département des navettes XVI<sup>e</sup> et avec d'autres arrondissements qui prendraient le relais des bus de la RATP insuffisants),
3. créer des voies réservées pour les vélos,
4. faire du XVI<sup>e</sup> un quartier piétonnier où il fait bon d'utiliser les transports en commun.

Merci de relayer nos opinions dans votre journal. »

Marie Schallier

3 enfants, habitant le XVI<sup>e</sup> depuis 1993, mariée à un habitant du XVI<sup>e</sup> depuis son enfance (sic)

« Permettez-moi, pour une fois, d'être en désaccord avec votre éditorial, intitulé *stationnement et déplacement à Paris*. Si j'adhère au constat et à certaines pistes envisagées, je ne peux que regretter le passage où vous suggérez de réserver le stationnement en surface *aux livraisons sur des aires à développer, aux déposes minute et, éventuellement, à ceux qui veulent en payer le prix à un taux supérieur au stationnement souterrain*.

C'est oublier les personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite. Leur périmètre de marche est bien souvent extrêmement limité et ne leur permet pas d'utiliser les parkings souterrains.

Certes, et c'est une opportune compensation, ils bénéficient – via la carte spécifique – d'un stationnement gratuit, mais il semble important de ne pas les oublier dans votre liste d'exception relativement au stationnement en surface. »

Hélène Zwang

Conseiller d'arrondissement

**Notre réponse :** *vous avez tout à fait raison. Nous aurions dû, bien sûr, ajouter les parkings pour les personnes à mobilité réduite.*

### Trottoir rues Pierre Guérin et Poussin

« L'é étroitesse du trottoir sis à l'angle des rues Pierre-Guérin et Poussin constitue un handicap pour les piétons et les riverains de l'immeuble au 2 rue Poussin.

Les piétons subissent un véritable désagrément quand ils sont à mobilité réduite ou avec une poussette de nouveau né.

Les riverains de l'immeuble vivent avec un réverbère de haute taille quasiment posé sur la façade de l'immeuble et éclairant plus les appartements que la rue.

Le trottoir incriminé pourrait être considérablement élargi sans aucun préjudice par la circulation. Mieux, cette initiative pourrait redessiner durablement, dans un projet d'ensemble, la petite place née de l'arrivée des avenues et rue La Fontaine, Mozart, Pierre-Guérin et Poussin. Avec un terre-plein central déjà existant, mais laissé à l'abandon, avec de nombreux commerces, cette petite place à part entière n'est pas un simple nœud de circulation entre le village d'Auteuil et Passy. »

Martial Bild

### Maison de la radio

« Des précisions sur la destination du parking en cours de réalisation : à l'usage exclusif de l'ORTF (ou de ses visiteurs et du public attiré par ses émissions et représentations) ? possibilités d'accès pour les automobilistes du quartier (location horaire, mois, bail emphytéotique, ...) ? »

L. Sauvegrain



**Notre réponse :** *le futur parking, construit sur cinq niveaux et de 750 places, serait destiné au personnel de Radio-France. On étudie la possibilité de l'ouvrir aux gens de l'extérieur, lors de concerts ou soirées à l'auditorium. Nous vous en dirons plus dans notre bulletin d'octobre.*

## CIVISME ET GRANDS DOSSIERS PARISIENS

Quand on consacre beaucoup de temps en réunions dans les associations d'environnement, comme XVI<sup>e</sup> DEMAIN, la Coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne et de ses abords, le collectif de défense du stade Jean-Bouin, la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, ou Ile-de-France-Environnement et diverses commissions extramunicipales du XVI<sup>e</sup> arrondissement ou de l'Hôtel de Ville, on s'imagine que nos concitoyens se sentent concernés par les dossiers sur lesquels nous nous engageons.

Il n'en est malheureusement rien. Ce n'est pourtant pas faute de disposer de comptes rendus de mandat des élus, de bulletins municipaux, d'expositions d'urbanisme ou de conférences d'architectes. Pourtant le devenir de leur Ville devrait passionner les Parisiens. Peut-être sont-ils simplement désabusés ?

Mais aucun organe de presse national ne suit régulièrement la politique parisienne de l'urbanisme. Seul *Le Parisien*, dont c'est la vocation, se fait l'écho de cette politique, mais trop souvent en se contentant de rapporter les dépêches de l'Hôtel de Ville. Une exception cependant : *L'Express* de mai dernier a consacré 12 pages aux projets dans le XVI<sup>e</sup>, pour, finalement, lui aussi, s'abstenir de toute critique de la politique municipale.



Qui s'alarme de savoir que la Mairie envisage de faire construire des tours dans Paris en modifiant la règle des prospects, ce qui autorisera une densification d'environ 30% du tissu urbain ?

Qui se soucie, dans le grand public, des 700 millions d'euros qui vont financer la reconstruction du Forum des Halles et défigurer la perspective de l'église Saint-Eustache ?

Qui s'informe de savoir pourquoi la reconstruction du centre commercial de Beaugrenelle est en panne, alors que les riverains sont maintenant favorables à son rapide achèvement ?

Qui s'est ému d'apprendre que la Mairie veut fermer aux voitures les voies sur les berges de la Seine pour les consacrer à la promenade des piétons, dans un genre de Club Med du pauvre ?



Qui se demande ce que fait au bord de la Seine, aux abords de la gare d'Austerlitz, ce « lézard vert » de la mode, fiasco financier de la Caisse des Dépôts et de la Ville ?

Qui s'intéresse au bilan final, pour le contribuable, de l'opération Vélib ?

Qui s'est soucié de dresser le bilan du tramway des Maréchaux : est-ce le progrès que l'on dit par rapport à l'ancien bus PC ?

Sans omettre bien sûr l'extension de Roland-Garros, la reconstruction de Jean-Bouin, le chantier Louis-Vuitton dans le Jardin d'Acclimatation, etc.

N'oublions pas que ce sont nos impôts locaux qui sont investis dans ces projets très discutables.

Il nous semble cependant que tous ces dossiers pourraient légitimer des prises de position fortes et cohérentes de la part de l'opposition municipale. Cette dernière pourrait redonner de la consistance à la vie civique à Paris, intéresser ainsi les grands médias d'information et finalement réveiller les électeurs parisiens.

On peut espérer que le dossier passionnant du Grand Paris lancé par le Président de la République réveillera de leur assoupissement nos concitoyens. Il semble qu'une certaine convergence s'établisse avec le « Paris Métropole » des élus locaux et évite ainsi les blocages politiques.

### Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Eric Lefranc, Daniel Mortgat, Philippe Porté et Julien Vilcosqui Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard